

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 21 janvier 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Cerrigone donnant pouvoir à M. Monany

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, M. Taïbi, M. Bluteau



Délibération n° I du 21 janvier 2021

MARCHÉS NÉGOCIÉS SANS PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE POUR L'ACHAT D'ESPACES PUBLICITAIRES DANS DIVERSES PUBLICATIONS, SUPPORTS, SALONS ET FORUMS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R 2122-3 3°, R 2162-2 al.2 et R 2162-4 2°,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 26 novembre 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- CONCLUT avec PSD pour l'achat d'espaces publicitaires dans divers publications, supports, salons et forums dont il est régisseur exclusif, un marché de quatre ans dépourvu de montant minimum dont le seuil maximum est 40 000 euros HT ;

- CONCLUT avec le Groupe Moniteur pour l'achat d'espaces publicitaires dans divers publications, supports, salons et forums dont il est régisseur exclusif, un marché de quatre ans dépourvu de montant minimum dont le seuil maximum est 500 000 euros HT ;

- CONCLUT avec Team Média Le Parisien Les Échos pour l'achat d'espaces publicitaires dans divers publications, supports, salons et forums dont il est régisseur exclusif, un marché de quatre ans dépourvu de montant minimum dont le seuil maximum est 500 000 euros HT ;

- APPROUVE les termes de ces marchés ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer les marchés correspondant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.